

LES FONDAMENTAUX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI)



LA FORMATION

La création d'une Société Civile Immobilière (SCI) peut être un bon moyen de faciliter la gestion d'un patrimoine immobilier et d'en préparer la transmission.

En tant que professionnel de l'immobilier, vous avez un rôle de conseil auprès de votre clientèle. Vous devez maîtriser les avantages et les inconvénients de la SCI qui peut devenir un excellent outil de stratégie patrimoniale.

Cette formation répond aux obligations de la loi Alur et permet le renouvellement de la carte d'agent immobilier.



LES OBJECTIFS

- Sécuriser la création de la SCI
- Examiner le déroulé de la vie d'une SCI
- Identifier les différents projets patrimoniaux auxquels répond la SCI
- Cerner les règles juridiques et fiscales applicables aux SCI



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques, exercices et exemples concrets

Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.

LA DURÉE

Il s'agit d'une formation d'une journée répartie en 7h00.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation

Le nombre de participants est limité à 4 minimum et 12 maximum par session.

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



DÉTAILS

Séquence 1 : La création et le fonctionnement des SCI

- Les formes de SCI
- Les apports
- La rédaction des statuts
- Les clauses obligatoires/interdites
- Les conditions de validité
- L'enregistrement
- Le capital social et les associés
- Choisir entre capital réduit ou libéré progressivement
- Les droits et devoirs des associés
- La répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire
- La responsabilité des associés
- Le rôle des dirigeants
- La distribution du résultat

Séquence 2 : La gestion de la SCI

- SCI ou indivision
- Démembrement : avantages, droits et obligations du nu-proprétaire et de l'usufruitier
- SCI et redressement/liquidation judiciaire : les conséquences pour les créanciers
- La transmission de patrimoine : donations de parts, recours aux clauses d'agrément, etc.

Séquence 3 : Les difficultés liées à la sortie de la SCI

- Le décès ou le divorce d'un associé
- La mésentente entre associés
- Le retrait
- La dissolution
- La cession de parts et valorisation des parts

Séquence 4 : Le régime fiscal de la SCI

- SCI ou indivision
- SCI et redressement/liquidation judiciaire : les conséquences pour les créanciers
- La transmission de patrimoine : donations de parts, recours aux clauses d'agrément, etc.



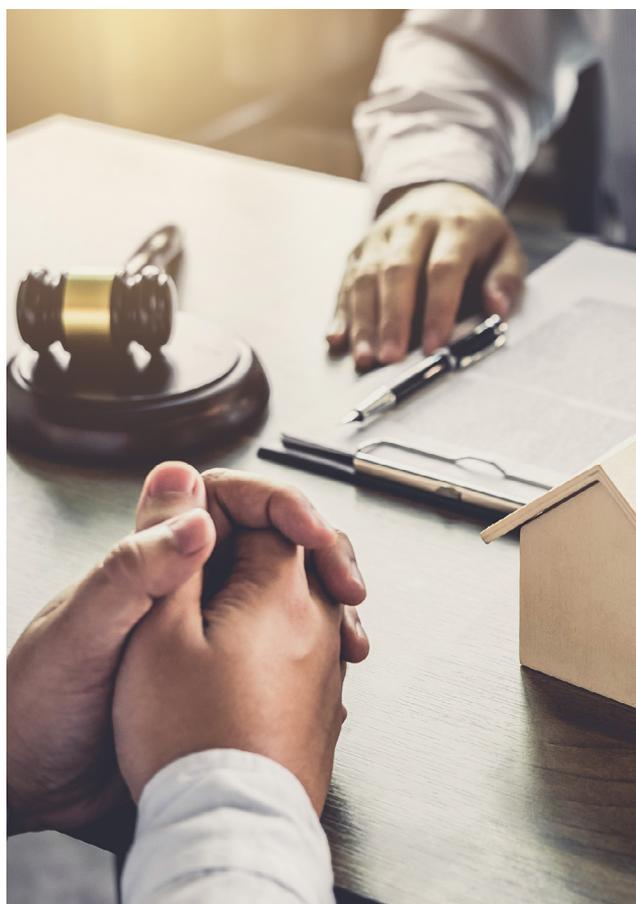
PUBLIC CONCERNÉ

- Agent immobilier
- Agent commercial indépendant
- Dirigeant d'agence ou de réseau

Les formations sont accessibles à tous les professionnels de l'immobilier. Il est conseillé d'avoir des bases et un minimum d'expérience pour suivre cette formation.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
À NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**